

Date de réunion	11/10/2021	Lieu de réunion	Salon cheminée
Début de réunion	14 heures 30	Fin de réunion	16 heures

Ordre du Jour :

Année 2021 :

- Approbation du relevé de conclusion du 13 septembre 2021 ;
- Délibération n° 15-2021 : Adoption du budget Soins 2021 suite à la réception de la décision modificative du forfait global Soins en date du 13 juillet 2021
- Délibération n° 16-2021 : Décision modificative n° 08 de l'EPRD 2021 – ouverture de crédits suite à la réception de l'arrêté de la dotation globale Soins
- Délibération n° 17-2021 : Décision modificative n° 09 de l'EPRD 2021 – ouverture de crédits – intégration de la subvention destinée à l'accompagnement des accueils de jour
- Délibération n° 18-2021 : Chèques CADHOC : montant et modalités d'attribution Année 2021
- Délibération n° 19-2021 : Prix des repas de Fêtes 2021 – 2022
- Délibération n° 20-2021 : Prix des repas de Fêtes servis à la Drève du Château 2021 – 2022

Année 2022 :

- Délibération n° 21-2021 : Adoption de l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) Année 2022 et son rapport
- Délibération n° 22-2021 : Adoption du tableau de financement et autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2022
- Délibération n° 23-2021 : EPRD 2022 : Adoption du budget Hébergement prévisionnel et ses tarifs
- Délibération n° 24-2021 : EPRD 2022 : Adoption du forfait Dépendance prévisionnel
- Délibération n° 25-2021 : EPRD 2022 : Adoption du forfait global Soins selon l'article 2 de la décision de l'ARS en date du 13 juillet 2021
- Délibération n° 26-2021 : Adoption du budget UVPH et ses tarifs
- Délibération n° 27-2021 : Adoption du budget accueil de jour et ses tarifs
- Délibération n° 28-2021 : Octroi d'une subvention à l'Association « Les Blouses Roses – Animation Loisirs à l'Hôpital » - Année 2022
- Délibération n° 29-2021 : Adoption des tarifs repas servis aux membres du personnel et accompagnants – Année 2022
- Délibération n° 30-2021 : Adoption des tarifs repas servis à la Drève du Château – Année 2022
- Délibération n° 31-2021 : Adhésion au Centre Local d'Echanges, de Liens, d'Informations et d'Aide à la personne – CLELIA – Année 2022
- Délibération n° 32-2021 : Convention de mise à disposition du véhicule 9 places FIAT DUCATO de l'EHPAD de Bondues à la mairie de Bondues
- Questions diverses

Madame RUGET, Directrice ouvre la séance à 14h30.

Madame DELPORTE, Présidente du Conseil de Vie Sociale ayant un impératif à 15h30, Madame Ruget propose d'aborder en début de séance les sujets concernant les demandes des familles puis aborder par la suite l'ordre du jour qui est essentiellement financier. Il est question de la présentation des grandes orientations du budget 2022 ainsi que des informations sur l'évolution des tarifs.

Madame RUGET remercie Madame DELPORTE et Madame WITTOUCK pour le mail transmis résumant les différents points que les familles souhaitent voir abordés ce jour. Madame RUGET rappelle en préambule qu'elle est disponible pour recevoir sur prise de rendez-vous, les familles qui le souhaiteraient s'agissant de problématiques plus individuelle et personnelle. Mais elle confirme que son souhait est que le Conseil de vie social puisse s'emparer des thématiques qui intéressent les résidents et leurs familles pour échanger de manière constructive à l'amélioration des pratiques, sachant qu'elle est très attentive à la satisfaction des résidents et leurs familles.

Madame RUGET souhaite savoir le nombre de famille qui ont interpellé les représentants du CVS sur le même point.

1^{er} point : le linge

Madame DELPORTE indique que 8 familles ont fait des retours à ce sujet. Ces 8 familles expriment des problématiques relatives à la perte du linge et sur les étiquettes de marquage.

Madame COURONNEL, responsable hôtelière, demande la possibilité d'avoir la liste des familles concernées par la perte du linge afin de faire un point en direct. Elle évoque du linge non marqué stocké en lingerie qui pourrait correspondre à du linge identifié comme perdu par les familles. Elle indique également qu'il y a encore beaucoup de familles qui déposent du linge en chambre sans en informer la lingerie ce qui engendre des pertes puisque non notés. A savoir que le linge non noté ne peut remonter de la lingerie puisque impossible de savoir à quel résident il appartient.

Madame DELPORTE fait remarquer que dans la perte de linge, il y a aussi « beaucoup de trafic » entre résidents.

Madame WITTOUCK demande s'il serait possible de faire un inventaire du linge par résident pour savoir approximativement ce qu'il a dans ses armoires. Madame RUGET informe les membres que cette pratique est effectuée systématiquement à l'entrée du résident, Madame COURONNEL ajoute, que dès qu'un vêtement est apporté par la famille, il est ajouté à l'inventaire de départ. Madame LECOMTE, gouvernante, indique également que cette pratique est systématique depuis septembre 2021 sauf si les familles déposent le linge en chambre sans la prévenir. Madame RUGET demande à Madame LECOMTE d'expliquer le processus.

- A l'entrée, l'inventaire complet du trousseau est effectué en reprenant la nature du vêtement, la couleur, la taille, la marque, pour qu'en cas de perte il soit plus facile de le retrouver. L'inventaire est ensuite signé par la famille, Madame LECOMTE, gouvernante et Madame RUGET.
- Lors d'un dépôt de linge, la famille est reçue par Madame LECOMTE qui établit un nouvel inventaire. Celui-ci est ensuite notifié au dossier du résident.